

## DOSSIER ASSURANCE

### ACTIVITÉS NAUTIQUES AVEC HÉBERGEMENT

(Classes de mer, colonies de vacances nautiques, Accueil Collectif de Mineur)

Le réseau des EFVoile organisatrices de séjours de classes de mer a sollicité la fédération pour renforcer l'accompagnement fédéral sur le développement de ces activités. Ainsi depuis 2021, des rencontres annuelles sont organisées et une feuille de route des travaux à mener au bénéfice du réseau a été établie. Le dossier **assurance spécifique à ces activités** fait partie des sujets retenus comme prioritaires pour mieux accompagner les structures organisatrices de séjours d'activités nautiques avec hébergement (classes de mer, colonies de vacances nautiques, ACM...).

La fédération a donc travaillé avec la MAIF, son assureur fédéral, pour proposer une offre de services adaptée aux besoins de ce réseau.

#### Ce qui est déjà assuré

Le contrat fédéral « Responsabilité Civile Groupe » souscrit auprès de la MAIF couvre déjà les points ci-dessous pour toutes les structures affiliées :

- Une responsabilité civile individuelle pour toutes les clientèles\*
- Une responsabilité civile professionnelle permettant l'obtention d'un agrément afin de commercialiser des séjours touristiques (associant une offre de transport et une offre d'hébergement)
  - o Cet agrément impose également de présenter une garantie financière qui est accessible et comprise dans l'affiliation FFVoile par le biais de l'adhésion de la FFVOILE à l'UNAT : contactez-nous pour mettre en œuvre cette garantie si elle vous intéresse ([developpement@ffvoile.fr](mailto:developpement@ffvoile.fr))
  - o Pour rappel : les séjours scolaires et l'accueil collectif de mineurs proposés par des associations sont dispensés de cet agrément
- Une assurance assistance/rapatriement pour toutes les clientèles\*, par exemple pour un ou des cas de COVID ou un décès d'un proche qui impose un rapatriement dans sa famille....

\* En bénéficiant tous les scolaires sans licence ni passeport et tous les clients titulaires d'une licence club ou d'un passeport.

## Ce qui est proposé en option

Les garanties ci-dessous font l'objet d'une souscription optionnelle :

### Accessible dès maintenant

**Un pack « avant départ »** : Cette solution consiste essentiellement en une **garantie annulation** qui offre un remboursement total d'une prestation achetée sur la base d'une liste assez large de motifs.

- Pour les souscriptions individuelles : Un site dédié pour souscrire et déclarer un sinistre : <https://ffvoile.assurinco.com/>
- Pour les souscriptions de groupes : Envoyer un mail à [unat@assurinco.com](mailto:unat@assurinco.com)

NB : Informations nécessaires lors de l'envoi du mail : Nom complet du groupe, le nombre de participants, la destination, le fichier Excel avec la liste de tous les participants, le montant du séjour par personne, le montant total du voyage, le nom du responsable du groupe)

Une fois le mail réceptionné, la souscription sera effectuée par Assurinco qui adressera un devis à la structure.

Une fois le devis validé et le paiement effectué par virement, les documents relatifs à la souscription seront adressés à la structure.

### Accessible au 1 er trimestre 2023

**Un Pack « Découverte 2 »** qui comprendra le pack « avant départ » complété par **l'interruption de séjour et activités** et une assurance rapatriement pour les clients sans licence club ni passeport accueillis dans le cadre d'un ACM (colonie de vacances...) via l'envoi par mail de la liste des personnes à assurer à une adresse dédiée.

Un tarif individuel sera alors appliqué selon le prix de la prestation achetée.

POUR RAPPEL : La garantie assistance – rapatriement est déjà incluse dans le contrat RC groupe souscrit auprès de la MAIF pour les scolaires et les licenciés (licences clubs et/ou passeport).